



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18/12 /2020

« LA YOLE DE MARTINIQUE, DE LA CONSTRUCTION AUX PRATIQUES DE NAVIGATION : UN MODELE DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE » INSCRITE SUR LE REGISTRE DES BONNES PRATIQUES DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE L'HUMANITE

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, et Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, se félicitent de l'inscription sur le Registre des bonnes pratiques de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO) de « La yole de Martinique, de la construction aux pratiques de navigation : un modèle de sauvegarde du patrimoine », par le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ce 17 décembre 2020, lors de sa 15^{ème} session.

Au travers de cette inscription, il s'agit de promouvoir un processus à échelle humaine, un modèle de transmission transposable et un patrimoine vivant, riche de savoirs et savoir-faire partagés.

Cette inscription témoigne d'une reconnaissance des efforts menés pour sauvegarder non seulement les savoir-faire de charpente liés à la construction de ces embarcations traditionnelles, mais aussi des techniques particulières de navigation, fondées sur un esprit associatif et collaboratif, et enfin des pratiques physiques et festives, marquées par des courses dans les différents ports de Martinique et par le Tour des yoles, moment intense qui mobilise aujourd'hui des milliers d'habitants.

À l'origine de la sauvegarde de la yole se trouvent les courses organisées par les marins-pêcheurs, sous la forme de défis entre bateaux au retour de la pêche. Marins, charpentiers et habitants se constituent ensuite en associations. La première est l'association des yoles et gommiers, fondée en 1972. Les pouvoirs publics, les médias et la population de l'île toute entière se joignent peu à peu à eux pour organiser des courses dans les différents ports de l'île. Le Tour des yoles existe depuis 1966.

Les activités autour de la yole de Martinique sont le reflet des principes et objectifs de la Convention en matière de dialogue et de soutien à la diversité culturelle. La yole renforce le dialogue au sein de la communauté des habitants. Elle met en valeur les artisans et les marins des ports de l'île qui détiennent le savoir-faire. Elle rassemble toutes les générations, toutes les classes sociales et plus généralement toutes les communautés de l'île. Sa pratique est gratuite et repose sur les associations. Ces dernières ont permis de construire un grand nombre de nouvelles yoles et de multiplier le nombre de praticiens. Elles assurent la formation des jeunes et l'inscription des yoles dans la société locale.

La démarche a été portée par un comité de pilotage coordonné par Edouard Tinaugus, avec le soutien de la direction des affaires culturelles de la Martinique, de la fédération des yoles rondes de Martinique, de la Collectivité territoriale de la Martinique, de l'Académie de Martinique, de l'Institut martiniquais du sport et avec la collaboration scientifique de l'Université des Antilles.

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, et Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, remercient la

communauté porteuse, composée de marins-pêcheurs, de charpentiers-marins, de maîtres yoleurs et d'équipages, des associations de yoles et bédés yoles, regroupées au sein de la Fédération des yoles rondes de la Martinique, d'entreprises locales, d'élus et institutions territoriales, d'artistes et d'enseignants, d'étudiants et d'universitaires, toute la population de l'île, enfin, pour laquelle la pratique de la yole représente une identité, un rendez-vous familial et festif.



Préparation de la yole avant le départ, 2017.
© Patrick Joseph-Auguste, 2017.

Avec la **Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** (2003), qui se distingue de la Convention pour la protection du patrimoine mondial (1972) tout en la complétant, l'UNESCO vise la préservation et la recréation d'un patrimoine relevant des pratiques culturelles héritées et des interactions sociales. Ce patrimoine englobe ainsi les expressions orales, les arts du spectacle, les rituels et événements festifs, les connaissances relatives à la nature et à l'univers et les savoir-faire artisanaux, que nous transmettons à nos descendants. Reposant sur la participation et la responsabilisation en respect des principes du développement durable, le patrimoine culturel immatériel (PCI) témoigne de la créativité humaine dans toute sa diversité.

La **Liste représentative du PCI de l'humanité** est composée de ces expressions qui démontrent la diversité du patrimoine immatériel et qui font prendre davantage conscience de son importance.

Le **Registre des bonnes pratiques de sauvegarde** est composé de programmes, projets et activités reflétant le mieux les principes et les objectifs de la Convention.

Depuis 2008, la France a inscrit 23 éléments au PCI de l'humanité, dont 9 avec d'autres Etats-partis à la Convention de 2003, qui en réunit 180 à ce jour.

Ministère de la Culture Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

Ministère des Outre-mer

Tél. : 01 53 69 26 74
mompresse@outre-mer.gouv.fr
www.outre-mer.gouv.fr